

# Les phénomènes météorologiques

Les phénomènes météorologiques sont classés selon

## Leur type



**Vent violent**



**Pluies inondations**



**Neige verglas**



**Orages**







**Canicule**



**Grand froid**

## Leur importance

-  Une vigilance absolue s'impose; **des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.**
-  Soyez très vigilant; **des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.**
-  Soyez attentifs; **si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux ) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.**
-  Pas de vigilance particulière.

## Zones menacées :

Les phénomènes météorologiques concernent tout le territoire de la commune



# Vents violents



Un vent est estimé violent donc dangereux lorsque sa vitesse atteint 80 km/h en vent moyen et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres. Les dégâts varient selon la nature du phénomène générateur de vents. Les rafales d'orage causent des dégâts d'étendue limitée, les trombes et tornades sur une bande étroite et longue et les tempêtes sur une vaste zone.

## Conséquences possibles causées par des vents violents :

- toitures et cheminées endommagées
- arbres arrachés, rupture et chute de branches
- véhicules déportés sur les routes
- coupures d'électricité et de téléphone
- circulation routière perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- transports aériens et ferroviaires et maritimes affectés
- infrastructures des stations de ski affectées

## Conseils de comportement :

### *Dans la mesure du possible :*

- Restez chez vous
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

### *En cas d'obligation de déplacement*

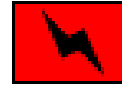
- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Evitez les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

### *Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche*

- Ne vous promenez pas en forêt.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion



# Orages



Un orage peut toujours être dangereux en un point donné. Il peut provoquer de fortes précipitations durant plusieurs heures, conduisant à des inondations catastrophiques. La foudre peut tuer un homme ou un animal, calciner un arbre ou causer des incendies.

Les pluies intenses qui accompagnent les orages peuvent causer des crues-éclair dévastatrices. La grêle, précipitations formées de petits morceaux de glace, peut dévaster en quelques minutes un vignoble ou un verger. Le vent sous un cumulonimbus souffle par rafales violentes jusqu'à environ 140 km/h et change fréquemment de direction. Il se crée plus rarement sous la base du nuage un tourbillon de vent très dévastateur, la tornade.

## Conséquences possibles causées par des orages

- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires, es parcs, les cultures et plantations
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement, crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt, voire dommages importants sur les massifs forestiers qui peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre

## Conseils de comportement :

*Dans la mesure du possible :*

- Evitez les déplacements.
- Les sorties en montagne ou en forêt sont particulièrement déconseillées

*En cas d'obligation de déplacement :*

- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.

*Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :*

- mettez à l'abri les objets sensibles au vent.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Campeurs, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.
- Signalez sans attendre les départs de feux  
En zone sensible aux crues torrentielles, prenez toute précaution nécessaire à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.



# Neige-verglas



**La neige** est une précipitation solide qui survient lorsque la température de l'air est négative ou voisine de 0°C. En plaine, des épisodes de neige se produisent fréquemment dès novembre et parfois jusqu'en mai.

Le verglas est lié à une précipitation : c'est un dépôt de glace compacte provenant d'une pluie ou bruine qui se congèle en entrant en contact avec le sol, dont la température est généralement voisine de 0°C, mais elle peut être légèrement positive.

## Conséquences possibles causées par les neiges et verglas

- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus et les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau.
- Des dégâts légers à importants peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs heures à plusieurs jours.
- L'activité humaine et la vie économique peuvent être gravement affectées.
- Des perturbations légères à importantes sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.

## Conseils de comportement

*Dans la mesure du possible :*

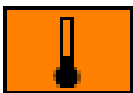
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Restez chez vous. Pas de déplacement sauf nécessité.

*En cas d'obligation de déplacement :*

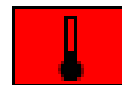
- Renseignez vous auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire et signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer.
- Munissez vous d'équipements spéciaux.
- Prévoyez un équipement minimum en cas d'attente forcée à bord de votre véhicule Ne le quittez sous aucun prétexte sauf sollicitation des sauveteurs.
- Privilégiez les transports en commun.
- Respectez scrupuleusement les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes

*Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :*

- Protégez-vous des chutes et dégagez la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, évitez d'obstruer les regards.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



## Grand froid



**Le grand froid** se caractérise par sa persistance, son intensité et son étendue. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid diminue, souvent insidieusement, les capacités de résistance de l'organisme. Le froid affecte différemment chaque personne. Les risques sanitaires sont cependant accrus pour toutes les personnes fragiles (personnes âgées, nourrissons, convalescents) ou atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques.

Les personnes en bonne santé peuvent également éprouver les conséquences du froid, notamment celles qui exercent un métier en extérieur

### Conséquences causées par le grand froid sont :

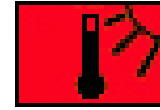
- Mise en danger les personnes fragilisées ou isolées, notamment les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées, les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires, respiratoires, endocriniennes ou certaines pathologies oculaires, les personnes souffrant de troubles mentaux ou du syndrome de Raynaud.
- L'hypothermie : Lorsque la température du corps descend en dessous de 35°C, les fonctions vitales sont en danger. Les premiers symptômes :
  - chair de poule, frissons,
  - engourdissement des extrémités
  - une prononciation saccadée
  - une difficulté à marcher
  - une perte de jugement, puis confusion mentale
  - une perte de coordination des membres
  - un engourdissement progressif
  - une perte de connaissance, puis un coma
- Les engelures  
Ces gelures superficielles de la peau doivent être traitées rapidement avant de dégénérer en gelures. La peau se colore en blanc ou en jaunegrise et devient anormalement ferme ou malléable. On ressent un léger engourdissement, mais pas de douleur dans cette zone. Non traitées, les tissus atteints deviennent noirs et peuvent se briser en cas de contact.
- Gerçures

### Conseils de comportement :

- En cas de persistance des symptômes d'hypothermie ou d'engelure, appelez le " 15 ", le " 18 " ou le " 112 ".
- Personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez que si nécessaire majeure, restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé.
- Certaines prises médicamenteuses peuvent avoir des contre-indications en cas de grands froids : demandez conseil à votre médecin
- Pour tous demeurez actifs, évitez les expositions au froid et au vent, les sorties le soir et la nuit.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.
- De retour à l'intérieur, reposez vous, prenez douche ou bain chaud alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée. Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.
- Evitez les efforts brusques.
- Vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Emmenez boissons chaudes , vêtements chauds et couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.
- Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage.
- Vous remarquez quelqu'un sans abri ou en difficulté, prévenez le "115"
- Pour en savoir plus, consultez les sites :  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) et [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr) sur les aspects sanitaires et [www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr) pour les conditions de circulation.



# Canicule



## Description

La **canicule** est un épisode de températures élevées sur une période prolongée, qui peut devenir dangereuse pour la santé.

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires. Veillez aussi sur les enfants, en leur faisant penser à s'hydrater régulièrement et en limitant leur exposition au soleil.

### Les conséquences les plus graves

#### *La déshydratation*

Les symptômes de la déshydratation qui doivent vous alerter sont les suivants :

- des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
- un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.

#### *Le coup de chaleur*

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :

- une agressivité inhabituelle
- une peau chaude, rouge et sèche
- une forte fièvre des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance

### Conseils de comportement

- En cas de malaise, déshydratation, coup de chaleur ou de troubles du comportement, appelez un médecin ou le SAMU (15)
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie. (04 74 96 00 00)
- Prenez des nouvelles ou rendez visite aux personnes âgées, ou souffrant de maladie chronique, ou isolées, de votre entourage, accompagnez les dans un endroit frais
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5L d'eau par jour si vous êtes une personne âgée et continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques.

Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.sante.gouv.fr/>

## Quel est le rôle de la Mairie ?

La Mairie est tenue d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. La démarche d'inscription étant volontaire et la déclaration facultative, aucun impératif d'exhaustivité ne s'attache à la constitution du registre nominatif. Il s'agit d'une compétence qui est propre au maire : il n'est pas lié par d'éventuelles conditions posées par le conseil municipal auquel il soumettrait le dispositif.

Les modalités de ce recensement, énoncées par le décret, assignent au maire quatre missions : informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité, collecter les demandes d'inscription, assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif et le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Il est à noter par ailleurs que le maire n'a pas la responsabilité de la mise en oeuvre du plan d'alerte et d'urgence. Cette responsabilité incombe au préfet.

## **Pour tout renseignement complémentaire contacter :**

- le FAR (Foyer d'Animation des Retraités) au 04 74 96 58 61
- Le CCAS 04 74 96 70 35